

Légende

Modifications

	Mise en zone
	Mise en zone - toilettage
	Changement d'affectation
	Changement d'affectation - toilettage
	Déclassement
	Déclassement - toilettage
	Plan de quartier ou plan spécial à abroger
	Déclassement de degré de sensibilité au bruit à prévoir
	Déclassement de degré de sensibilité au bruit à supprimer
	Modifications liées aux zones d'activités
	Modifications liées au dimensionnement de la zone à bâtir (ZHMC)

Ancien PAL

Zones d'affectation : abréviations

ZHHD	=	Zone d'habitation à haute densité
ZHMD	=	Zone d'habitation à moyenne densité
ZHFD	=	Zone d'habitation à faible densité
ZRD	=	Zone résidentielle densifiée
ZPAL	=	Zone de protection de l'ancienne localité
ZM	=	Zone mixte
ZAL	=	Zone d'ancienne localité
ZAE	=	Zone d'activités économiques
ZAM	=	Zone d'activités mixtes
ZUP	=	Zone d'utilité publique
ZV	=	Zone de verdure
ZT	=	Zone de transport
ZA	=	Zone agricole / Aire forestière / Cours d'eau et étendue d'eau / Espace de transport
ZSDLa	=	Zone de sports - détente - loisirs a
ZSDLb	=	Zone de sports - détente - loisirs b
ZEM	=	Zone d'extraction de matériaux
ZTDM	=	Zone de traitement et de dépôt de matériaux
ZD	=	Zone de décharge
ZF	=	Zone de ferme
ZDC	=	Zone de chalet

Nouveau PAL

Zones d'affectation : symbologie

	Zone d'habitation 1
	Zone d'habitation 2
	Zone d'habitation 3
	Zone d'habitation 4
	Zone d'habitation 5
	Zone mixte 1a
	Zone mixte 1b
	Zone mixte 1c
	Zone mixte 1d
	Zone mixte 2a
	Zone mixte 2b
	Zone mixte 2c
	Zone d'activités économiques
	Zone d'utilité publique 1 - Constructible
	Zone d'utilité publique 2 - À constructibilité restreinte
	Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1 - Constructible
	Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 2 - À constructibilité restreinte
	Zone de verdure
	Zone de transport
	Zone de plan spécial a / Zone de plan spécial b
	Zone agricole / Aire forestière / Cours d'eau et étendue d'eau / Espace de transport
	Zone d'extraction de matériaux
	Zone de traitement et de dépôt de matériaux
	Zone d'utilisation différée
	Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 3 - À constructibilité restreinte
	Zone de constructions basses